



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

**Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 17 septembre 2020 - Krautergersheim**

Sous la Présidence de M. Michel HERR
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents ou représentés : 47

**Délibération n°10-2020 : Désignation d'un représentant syndical au sein du
Groupement National d'Action Sociale (CNAS) :**

Le Président rappelle que le CNAS est un organisme paritaire et pluraliste créé en 1967 sous statut associatif en faveur du personnel des collectivités territoriales, en tant qu'outil d'amélioration des conditions matérielles et morales d'existence des agents de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles, par le biais de l'attribution d'aides diverses.

Il rappelle enfin la nécessité de désigner, pour toute la durée du mandat, un délégué du PETR qui aura notamment pour mission de siéger à l'assemblée départementale du CNAS.

Le Comité Syndical,

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1982 relative à l'administration territoriale, de la République ;

VU la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5741-1, L.5711-1 et L.5211-2 ;

CONSIDERANT qu'il incombe de procéder à la désignation d'un délégué auprès du CNAS pendant toute la durée du mandat ;

DECIDE,
à l'unanimité

1) DE RECOURIR à un vote à main levée en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

2) DE DESIGNER M. Christophe FRIEDRICH au sein du CNAS.

Pour extrait conforme
OBERNAI, le 22 septembre 2020

Michel HERR

Accusé de réception en préfecture
067-200086197-20200917-Delib102020-DE
Date de télétransmission : 15/10/2020
Date de réception préfecture : 15/10/2020

Président